

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	2 300 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	1 700 frs

PRIX DU NUMERO PAR PORTEUR OU PAR POSTE :
 Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs
 Etranger : Port en sus

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à Editogo B. P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé
 Les abonnements et annonces sont payables d'avance
 La ligne 80 frs
 Minimum 250 frs
 Chaque annonce répétée : moitié prix :
 Minimum 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (*Avis de demande d'immatriculation*) 1

Conservation de la propriété foncière

Avis de demandes d'Immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal Civil de Lomé et de ses sections d'Aného, d'Atakpamé et de Sokodé.

Suivant réquisition, n° 11076, déposée le 1^{er} août 1983 M. Issifou Kossi Sani profession de commerçant, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses

droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma - D.C.N.C. - Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 11 ca situé à Kpalimé, préfecture de Klotou connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 7, à l'est par le boulevard circulaire et à l'ouest par le lot n° 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11077, déposée le 1^{er} août 1983 M. Azuma Ayawo profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma - D.C.N.C. - Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 16 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 491 bis et à l'ouest par le lot n° 490.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11078, déposée le 2 août 1983 M. Koudjolou Dogo profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Amavi

Ayité Hillah, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 15 a 14 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe connu sous le nom de Dékpo et borné au nord par Agbékpu Détkou, au sud par Toulassi Agbovi, à l'est par Amou Détkou, à l'ouest par les propriétés Eklou Détkou et Toulassi Agbovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11079, déposée le 2 août 1983 M. Koudjoulou Dogo profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 ha 49 a 40 ca situé à Badja, préfecture du Zio connu sous le nom de Donomadé, et borné au nord-est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par la propriété Dogblé Amouzou, à l'ouest par Kokou Felley, Viefe Aléké et la route Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11080, déposée le 2 août 1983 M. Trenou Comlan profession de Docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, rue Octaviano Olympio n° 1, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sewa Dovi - D.C.N.C. Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 72 ca situé à Aného, commune d'Aného connu sous le nom d'Amadotékondji et borné au nord par l'ancienne route internationale Togo-Bénin, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par Lawson Laté Héllu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11081, déposée le 2 août 1983 M. Gbessaya Gbehomalo profession de monteur et dépanneur de téléphone à l'Hôtel le Bénin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 01 ca situé à Bè, commune de Lomé connu sous le nom de Kpota-Dénouvouimé et borné au nord par le lot n° 489 bis, au sud par la route d'Atakpamé, à l'est par le lot n° 490 et à l'ouest par le lot n° 488.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11082, déposée le 4 août 1983 M. Lawson Laté profession d'électricien auto, demeurant et domicilié à Lomé, rue de France n° 19 majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 22 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les lots nos 948, 939 et 937, au sud par une rue de 21 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11083, déposée le 8 août 1983 M. Assogba N'Soua profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adadé Assiongbon, voirie de Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 55 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1322, au sud par le lot n° 1316, à l'est par le lot n° 1317 et à l'ouest par la route de Djangblé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11084, déposée le 9 août 1983 M. Bob Akitani Kodjovi (Etienne) profession de douanier en retraite, demeurant et domicilié à Aného-Adjido, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me C. Amorin, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance totale de 0 a 61 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de quartier A 6 et borné au nord par un terrain non immatriculé, au sud-est par le titre foncier n° 1964 T.T. et à l'ouest par le boulevard circulaire.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11085, déposée le 9 août 1983 M. Koumou Comlan profession d'électricien au C.F.T., demeurant et domicilié à Lomé, quartier des Etoiles, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, et portant une clôture en dur ; d'une contenance totale de 6 a situé à Bè, commune de Lomé connu sous le nom de Kpota-Dénouvouimé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 476, à l'est par un passage de 3 mètres et à l'ouest par le lot n° 459.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11086, déposée le 9 août 1983 M. Agboh Atsu profession de préposé des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma - D.C.N.C. Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 67 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le titre foncier n° 11150 R.T., au sud par le titre foncier n° 9630 R.T., à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la collectivité Segué.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11087, déposée le 10 août 1983 M. Aziagbéde Kokou Afantsao, profession de monteur laborantin à l'Editogo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par Akoli Django, au sud par Mme Koho Sotodé, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par Afantodji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11088, déposée le 16 août 1983 M. Kassené Ayivi Eli Kofi profession de pasteur modérateur de l'église évangélique, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, rue Bodjollé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 20 a 12 ca situé à Notsé, préfecture du Haho, connu sous le nom d'Alinou Sabakomé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par Kossi Amouzou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11089, déposée le 17 août 1983 M. Etorh C. J. Hokaméto profession de docteur médecin, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, 14 rue Koumapley, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 75 ca situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpodjimodji et borné au nord par le lot n° 5, au sud par le lot n° 15, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11090, déposée le 17 août 1983 M. Douiti M. (Lambert) profession d'ingénieur agronome à la direction des services agricoles, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 52 ca situé à Dapaong, préfecture de Tone connu sous le nom de Bognapolé et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'est par Koubokbe Kayoni, à l'ouest par Bebossiki (Emmanuel).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11091, déposée le 17 août 1983 M. (Sam) Massahoud Anakoty Badokidéou profession de commis à la justice de Kara, demeurant et domicilié à Kara-Chaminade, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 44 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Chaminade et borné au nord, au sud et à l'ouest par des terrains non immatriculés, à l'est par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11092, déposée le 18 août 1983 M. Agbobli-Nuwoaty Kwadzo Fiamavor profession de directeur de la librairie évangélique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Attitsogbe Foly Anani, topographe à la direction des Travaux Publics, à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 97 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio connu sous le nom de Woutigblé et borné au nord par la route Tsévié-Tabligbo, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par les lots n°s 38 et 39.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11093, déposée le 18 août 1983 M. Akué Adoté Quaye Edem profession d'employé au C.F.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao (Robert), topographe-dessinateur à Lomé, 12 rue s/l't Gnemegnah) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 53 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par l'ancienne voie ferrée d'aviation, au sud par Sewavi (Antoine), à l'est par Apeleté Lumovi (Etienne), réquisition n° 9583, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11094, déposée le 19 août 1983 M. Ayivi Eli Kofi Kasséné profession de pasteur modérateur, demeurant et domicilié à Lomé, 1 rue Foch, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'église évangélique du Togo, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 43 a 90 ca situé à Kativou, préfecture du Haho, et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Essou Akpessou, à l'ouest par la route Kativou-Kpèkplémé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'église évangélique du Togo, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11095, déposée le 19 août 1983 M. Ayivi Eli Kofi Kasséné profession de pasteur modérateur, demeurant et domicilié à Lomé, 1 rue Foch, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'église évangélique du Togo, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 31 a 89 ca situé à Kativou, préfecture du Haho, et borné au nord par une teckeraie administrative, au sud par Sokégbé Djagodo, à l'est par la route Kativou-Kpèkplémé et à l'ouest par la propriété Alo-madon.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'église évangélique du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11096, déposée le 19 août 1983 M. Ayivi Eli Kofi Kasséné profession de pasteur modérateur, demeurant et domicilié à Lomé, 1 rue Foch, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'église évangélique du Togo, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 46 a 05 ca situé à Kpédomé, préfecture du Haho et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Amuzu Goza, à l'est par Dàri Agba et la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'église évangélique du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11097, déposé le 19 août 1983 M. Ayivi Eli Kofi Kasséné profession de pasteur modérateur, demeurant et domicilié à Lomé, 1 rue Foch, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'église évangélique du Togo, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une

contenance totale de 2 ha 32 a 18 ca situé à Notsé, préfecture du Haho connu sous le nom de Dakpodji et borné au nord par la collectivité Agbaladomé, au sud par la rue Agokoli, à l'est par la teckeraie administrative et à l'ouest par la rue pasteur Wiering.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'église évangélique du Togo, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11098, déposée le 19 août 1983 M. Ayivi Eli Kofi Kasséné profession de pasteur modérateur, demeurant et domicilié à Lomé, 1 rue Foch, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'église évangélique du Togo, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, scindé en deux parcelles A et B par une rue non dénommée, d'une contenance totale de 28 a 85 ca situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Tchawāda et borné, dans l'ensemble, au nord par la propriété Sébou, au sud par Alidou Fofana, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par Gesso Ouro Doni.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'église évangélique du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11099, déposée le 19 août 1983 M. Ayivi Eli Kofi Kasséné profession de pasteur modérateur, demeurant et domicilié à Lomé, 1, rue Foch, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'église évangélique du Togo, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 98 a 71 ca situé à Farendé, préfecture de la Binah et borné au nord par Yanfa Yodi N'tchalé et Koumou Bataki, au sud par la route Pagouda-Kouméa, à l'est par Gnoyala Adjoukou et à l'ouest par Tchanga Kougnaki, Tarkpa Gngang Kessi et le marché.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'église évangélique du Togo, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11100, déposée le 19 août 1983 M. Lawson Body Z. Tèvi profession de directeur commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djissodey Komlavi - D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 10 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue de 28 mètres, au sud par le lot n° 2877 bis, à l'est par une rue de 12 mètres, à l'ouest par les lots n°s 2874 bis, 2875 bis et 2876 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11101, déposée le 19 août 1983 Mme Gunn Essivi, née Agbessinou profession d'Employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé-Lom'Nava, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 45 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2642, au sud par le lot n° 2639, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n°s 2636 et 2637

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11102, déposée le 19 août 1983 M. Ehue-Hettah Ayi Enam profession d'Enseignant au Lycée Technique de Bouaké (Côte d'Ivoire), y demeurant, et domicilié à Lomé, 65 Rue du Sous-Lieutenant Gnemegnah, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 7 a 60 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2315, au sud par le lot n° 2313, à l'est par les lots n°s 2316 et 2323, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11103, déposée le 19 août 1983 le Receveur des Domaines, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de la collectivité Sanvee Ahlonko Demetrus, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin; commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le titre foncier n° 15875 R.T., au sud par un terrain domanial, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par l'emprise de la haute tension de la Sidérurgie.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité Sanvee et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11104, déposée le 22 août 1983 M. Ayivi Eli Kofi Kasséné profession de Pasteur Modérateur, demeurant et domicilié à Lomé, 1 Rue Foch, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'Eglise Evangélique du Togo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 60 ca situé à Notsé, préfecture du Haho, connu sous le nom de Ekli et borné au nord

par une rue en projet, au sud et à l'est par Amegan Akanyi et à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique du Togo, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11105, déposée le 22 août 1983 M. Trenou Comlanvi Rudy Attidéglá profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé, 31 Rue des Cocotiers, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Dovi Sewa — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 80 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 472, au sud par le lot n° 469, à l'est par les lots n°s 473 et 477 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11106, déposée le 22 août 1983 M. Wabgou Nipam profession d'Employé de bureau au C.H.U., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 34 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par les lots n°s 2221 et 2227, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11107, déposée le 29 août 1983 Mme Nakpo Kpotchie profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Kpotchie Kouami — Direction de l'Urbanisme — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 21 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1058 bis, à l'est par le lot n° 1059 et à l'ouest par un passage de 5 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11108, déposée le 29 août 1983 M. Kenkou Kossi Gnanri, Professeur à l'U.B., et Mme née Drouart Cathérine Jane, Secrétaire de Direction, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Nubukpo — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 0 a 62 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 8, au sud par une rue non dénommée, à l'est et à l'ouest par la propriété Aklkokou Djouwogbo.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11109, déposée le 29 août 1983 M. Allado Yawovi profession d'Enseignant à la Direction de l'Enseignement du 1^{er} degré, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 40 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2185 bis, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 2184.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11110, déposée le 30 août 1983 Me Massan Acouetey profession d'Avocat Défenseur, demeurant à Lomé, quartier Djidjoli et domiciliée au 24 Rue du S/L Gnemenya, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 03 a 51 ca situé à Agouévé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Ahonkpè et borné au nord et au sud par la collectivité Tessou, à l'est par Koudakpo Anaka, à l'ouest par Zehou Aké et Agbi Sivagnon.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11111, déposée le 30 août 1983 M. Napo Kakaye profession de Directeur général et mandataire de la Banque Togolaise de Développement (B.T.D.), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 29 a 83 ca situé à Dapaong, préfecture de Tone connu sous le nom de Bodjopale et borné au nord par la rue de l'Inspection, au sud par la route internationale Lomé—Haute-Volta, à l'est par l'ancienne route internationale et à l'ouest par Komlagle Moyoni.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la B.T.D. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11112, déposée le 31 août 1983 Mlle Koehler Ayawa Gabi Akofa profession d'Hôtesse de l'Air à Air Afrique demeurant et domiciliée à Lomé-Nyeko-

nakpoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbodjan Combey, R.N.E.T. — Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance totale de 1 a 35 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par le titre foncier n° 8404 R-T, au sud par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2168.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11113, déposée le 31 août 1983 M. Senouvo Houého Fafadé profession d'Agent d'Air Afrique, demeurant et domicilié à Dakar, de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Azankpo Koïssi — Direction de Togopharma, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2450, au sud par une rue de 28 mètres, à l'est par le lot n° 2443 et à l'ouest par le lot n° 2441.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11114, déposée le 31 août 1983 M. Amouzoun Kéhoundé profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Notè-Garè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Anoumou Folly-Té Amégnignon, 2 Rue St Raphaël, Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 38 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuitti et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 18 et 21, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11115, déposée le 31 août 1983 M. Gavon Komi Dossou profession d'Administrateur civil au Ministère de l'Economie et des Finances, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Amah Ayélé, née Sodatonou, revendeuse demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 87 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1316, au sud par le lot n° 1315, à l'est par le lot 1317 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11116, déposée le 31 août 1983 M. Gavon Komi Dossou profession d'Administrateur civil au Ministère de l'Economie et des Finances, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 8 a situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1315, à l'est par le lot n° 1318 et à l'ouest par le lot n° 1316.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11117, déposée le 31 août 1983 M. Nassoma Azoumana profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 91 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah et borné au nord par la rue du Lycée, au sud par la collectivité Ayao Manny, à l'est par un passage et à l'ouest par Dondema Djonda.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière,

Têtê Wilson Bahun

